Heenan Blaikie

PAR COURRIEL ET DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Avocats-conseils
Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., C.C., C.H., c.r., MSRC (1984 - 2000)
Le très honorable Jean Chrétien, C.P., C.C., O.M., c.r.
L'honorable Donald J. Johnston, C.P., O.C., c.r.
Pierre Marc Johnson, G.O.Q., MSRC
L'honorable Michel Bastarache
L'honorable René Dussault, MSRC
Peter M. Blaikie, c.r.
André Bureau, O.C.

Le 5 décembre 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Votre référence : R-3770-2011
Notre référence : 006692-0154

Objet : Demande d'autorisation du Projet de Lecture à distance – Phase 1

Chère consoeur,

Marie-Josée Hogue

T 514 846.2201
F 514 921.1201
mhogue@heenan.ca

1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec)
Canada H3B 4Y1

heenanblaikie.com

Nous avons pris connaissance de la lettre en date du 1er décembre que vous a transmise Me Stéphanie Lussier par laquelle elle demande, notamment, que la Régie contraigne Hydro-Québec à rendre disponible, pour consultation, le rapport préparé par Lofty Perch.

C'est dans un esprit de collaboration et en vue de donner une réponse complète que Hydro-Québec a répondu comme elle l'a fait et a fait référence au rapport de Lofty Perch. Vous comprendrez aisément, compte tenu de l'objet même de ce rapport et de la grande sensibilité de l'information qui s'y trouve, que Hydro-Québec s'oppose fortement à ce qu'il soit communiqué ou autrement rendu accessible. Nous sommes évidemment disposés à déposer au dossier le ou les affidavits nécessaires pour appuyer cette position mais avant de ce faire Hydro-Québec souhaite que la pertinence d'un débat sur la sécurité (ou l'inaccessibilité) de l'infrastructure de mesurage avancée qu'elle souhaite mettre en place soit débattue et décidée. Elle est en effet d'avis que cet aspect ne devrait pas faire l'objet d'un débat puisqu'il ne s'agit pas, à ce moment, d'un aspect que la Régie est susceptible de considérer pour rendre une décision sur sa demande.

Nous suggérons donc que la pertinence de cet élément soit décidée avant que l'une ou l'autre des parties y consacre plus d'efforts, efforts qui pourraient éventuellement s'avérer tout à fait inutiles. Les parties intéressées pourraient faire leurs représentations lors d'un appel conférence ou par tout autre moyen que la Régie pourrait juger approprié. Nous apprécierions donc que vous nous laissiez connaître de quelle façon vous souhaitez que nous procédions.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL

Marie-Josée Hogue

Mjh :jc

Cc : Stephanie.lussier@sympatico.ca; Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca